

**APPEL
AU MÉCÉNAT**



FONDATION



**DU
PATRIMOINE**

*Participez
à la
restauration
du*

château

de Plaisir

et de son colombier



Avec son parc de 5 hectares, le château et ses communs offrent des espaces de promenade, de culture et d'histoire chers aux Plaisirois. Malgré plusieurs restaurations, le château et son colombier se sont dégradés au fil du temps. C'est pourquoi, la Ville de Plaisir engage, en 2024, une vaste campagne de sauvegarde de ces deux monuments historiques. Les travaux, programmés à partir de novembre 2024, pour une durée de 2 ans, s'élèvent à 9,8 millions d'euros.

Protéger un patrimoine commun



Un lieu qui rassemble

Ancienne résidence de campagne d'un médecin et conseiller du roi Louis XIII, le château est racheté par la commune en 1976 et ouvert au public l'année suivante.

Véritable lieu de vie et de culture, il accueille aujourd'hui, le conservatoire municipal de musique, danse, théâtre et sciences ainsi qu'une médiathèque intercommunale.

Le château de Plaisir et son parc accueillent également de nombreuses manifestations. Ainsi, ce sont plus de 17 000 visiteurs qui ont profité de ce cadre privilégié lors de la 20^e édition du festival Escapes d'Ailleurs.



édito

*Avec vous,
grâce à votre
générosité,
ensemble
nous pourrons
sauvegarder
notre château
et lui rendre
son cachet
d'antan.*

Le 14 décembre 1976, la Ville de Plaisir se portait acquéreur du Château et de son parc ; un lieu mystérieux, et qui le restera encore longtemps ; un joyau au cœur de l'écrin de son parc.

Aujourd'hui, ce patrimoine du XVII^e siècle est bien plus qu'un monument historique classé. Berceau de notre conservatoire, il est aussi le lieu de nombreuses animations : pique-nique géant, Escales d'Ailleurs, les Estivales, Ciné en plein air, Faites du vélo, Fête de la nature, Marché de Noël et tant d'autres... Lieu de promenade, il offre aussi plus simplement des moments de rêverie, de flânerie, de détente, de loisirs ou de sport, seul, en famille ou entre amis.

Ouvert à toutes et tous, il fait notre fierté, mais il doit aussi faire face aux affres du temps. Sa préservation est donc une priorité ! Comme nous l'avons fait, voici un peu plus de 10 ans, pour sauvegarder notre église, avec vous, nous lançons une campagne de mécénat pour soutenir la restauration de notre château et de son colombier.

En soutenant ce projet d'exception, vous contribuerez à conserver la mémoire de notre ville et à préserver notre patrimoine commun, dès aujourd'hui, pour les générations futures.

Joséphine Kollmannsberger
Maire de Plaisir



Un patrimoine historique et architectural

Après la restauration de l'église et de la statue des Angelots ainsi que la renaturation du parc, la préservation du château et de son colombier est le point d'orgue d'un vaste plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine historique de la commune.

Un château témoin de notre histoire

La première mention du château de Plaisir remonte à la fin du Moyen-Âge, à peu près au moment de la guerre de Cent ans. Mais c'est vers 1620, sous le règne de Louis XIII, que le château actuel est construit, par Simon Le Tellier, médecin et conseiller du roi. Son fils poursuit cette tâche en créant un parc classique à la française, avec ses grandes perspectives, ses arbres taillés et son grand canal.

Au XVIII^e siècle, le château passe entre les mains de plusieurs familles et sera remanié, entre 1700 et 1711, sous la direction du comte de Pontchartrain avec la construction de ses deux ailes. À la Révolution française, le domaine est vendu. Durant les XIX^e et XX^e siècles, le château changera fréquemment de propriétaires jusqu'à son acquisition, en 1930, par la famille Bourdel. En 1939, il bénéficie d'une grande campagne de restauration. Les Bourdel furent les derniers propriétaires privés du château. En état de délabrement avancé, il est racheté par la Ville, en 1976, qui en fera un lieu dédié à la culture.

Un joyau architectural du XVII^e siècle

Grâce à de nombreuses campagnes de restauration et de préservation, le château de Plaisir et son parc conservent toujours leur apparence d'origine avec son canal et ses alignements de tilleuls, ses douves décoratives, ses anciennes écuries, son ancienne ferme, sa maison du jardinier et son colombier. Le château de Plaisir est d'une architecture typique du style Louis XIII. Ce type de châteaux post-Renaissance se caractérise par son harmonie, sa sobriété et l'équilibre de ses volumes avec ses murs en pierre, accompagnés de briques, son toit en ardoise et ses cheminées.

Certains éléments intérieurs attestent encore de la richesse du lieu : volets à petits panneaux de chêne massif, cheminées en marbre et pierre, escalier d'honneur à deux volées et rampe en chêne massif, boiseries et alcôves.

Dans le cadre de ce projet, ces caractéristiques architecturales ainsi que les décors et éléments remarquables seront scrupuleusement conservés et restaurés.



Le colombier

Associé aux communs du château, le colombier était destiné à l'élevage des pigeons. Sa construction, datant vraisemblablement de la fin du XVII^e siècle, est faite suivant un plan carré d'environ 7,20 m de côté, pour une hauteur totale de 13 m au faîtage. L'intérieur du colombier accueillait près de 1600 nichoirs, appelées des « boulines ». L'accès aux boulines se faisait grâce à une échelle pivotant autour d'un axe au centre du bâtiment.

Chaque boulin accueillant un couple, le colombier du château de Plaisir devait donc abriter plus de 3 000 volatiles. Jusqu'à la Révolution française, l'édification des colombiers était réservée aux demeures seigneuriales et la quantité de boulines était proportionnelle à la surface des terres du propriétaire.

La présence de ce colombier est un remarquable témoin du rayonnement du château de Plaisir. Il est un patrimoine symbolique qui conférait à la demeure un prestige indéniable.

Protection & classement

L'ensemble du domaine de Plaisir, à l'exclusion du Château, est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, depuis le 26 décembre 1946. Le Château de Plaisir, les façades et toitures des communs, ainsi que l'ensemble du parc sont classés parmi les monuments historiques depuis le 25 août 1961.

Un chantier d'envergure pour sauvegarder le château et son colombier

Après un diagnostic approfondi sur l'état intérieur et extérieur du château et de son colombier, une importante campagne de travaux de sauvegarde et de restauration débutera à l'automne 2024 pour une durée prévisionnelle de deux ans.

Toiture, façade et abords

- ◆ Consolidation, restauration et rejointoiment à la chaux des cheminées, mitrons et boisseaux;
- ◆ Remplacement de la couverture avec des ardoises pose MH, des faîtages et épis plomb;
- ◆ Restauration de la charpente et des lucarnes;
- ◆ Installation des gouttières havraises;
- ◆ Restauration et réfection du perron, des marches et des dalles en pierre de taille;
- ◆ Restauration de murets et piliers entourant le château;
- ◆ Restauration des maçonneries des deux piliers du château.



Légende



Menuiseries remplacées
selon modèle XVIII^e s. et XIX^e s.
(sans imposte)

Menuiseries restaurées
pour correspondre à l'état
documenté du XIX^e s.
(grands carreaux)

Menuiseries restaurées
ou remplacées pour amélioration
énergétique / dessin conservé



Menuiseries extérieures

Les menuiseries anciennes, dont certaines datent des XVII^e et XVIII^e siècles, seront conservées au maximum, tandis que les vitrages seront remplacés pour en améliorer les performances thermiques et acoustiques. Au rez-de-chaussée, les fenêtres des salons retrouveront leurs dispositions d'origine en grands carreaux.

Le vestibule

Les caractéristiques architecturales du vestibule seront restaurées (dallage à cabochons, fontaine, etc). Des œuvres auparavant entreposées dans les caves du château y seront mises en valeur après restauration.



Aménagements intérieurs

Dans les salles à forte valeur patrimoniale, où des décors anciens, notamment des boiseries, sont en place, les interventions s'attacheront à les conserver et à les restaurer.

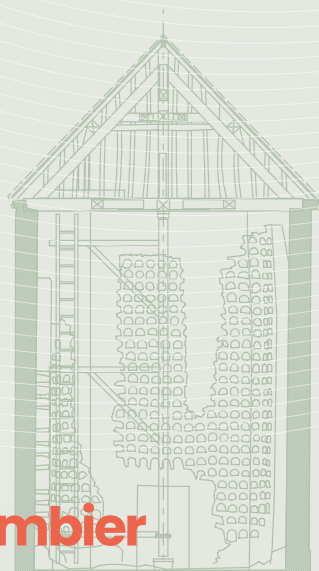
La teinte des peintures sera déterminée d'après celle révélée par des sondages stratigraphiques. Les goulottes électriques disgracieuses seront supprimées.

Les sols anciens, ou ceux plus récents mais dont le revêtement est à l'image de ces derniers, tels les dallages à cabochons en marbre du rez-de-chaussée, seront conservés.

En revanche, les carrelages des sols planchers chauffants seront remplacés par des carrelages s'approchant des tomettes anciennes.

Dans les salles sous combles, une mise en valeur des charpentes existantes sera envisagée, en fonction de l'épaisseur des revêtements isolants.





Travaux du colombier

Le projet prévoit la réfection complète de la couverture en tuiles de terre cuite MH. L'ensemble de la charpente ainsi que l'échelle pivotante, héritage emblématique de cet édifice, seront restaurés, avec remplacement des pièces de bois fortement dégradées par greffe et enture, ou bien en totalité suivant leur état.

L'ensemble des maçonneries sera restauré par remaillage, coulinage et reprise des joints au mortier de chaux. Un enduit traditionnel sera appliqué sur les élévations. Les pierres manquantes ou dégradées seront remplacées en pierre de taille. À l'intérieur du colombier, l'élévation en torchis devra être stabilisée.

Enfin, le colombier s'élevant en zone humide, les fondations devront être protégées des circulations d'eau. Pour éviter le tassement et l'apparition de fissures, les fondations seront confortées grâce à des micropieux forés à plus de 10 m de profondeur. La liaison entre les micropieux et la fondation du colombier sera réalisée au moyen d'une longrine en béton armé.



Un château tourné vers l'avenir

Au-delà des enjeux de conservation et de restauration du château et de son colombier, la Ville de Plaisir met en place une politique de développement durable afin de limiter l'impact écologique du chantier et associer enjeux climatiques et confort des usagers.

La géothermie : un choix durable

Lors du choix du système de chauffage, la Ville s'est tout naturellement orientée vers une énergie décarbonée, verte, locale et renouvelable : la géothermie. Un réseau complexe de sondes géothermiques puisera, à 150 m de profondeur, la chaleur du sous-sol qui sera transportée vers une pompe à chaleur réversible. Les sondes seront implantées en sous-sol du parking relié à la chaufferie existante du Château. Ce système permettra de chauffer et de rafraîchir le château et ses communs.

Gestion des déchets: un chantier responsable

Les travaux devraient générer 35 tonnes de déchets. Afin de favoriser leur réutilisation, leur réemploi ou, à défaut, leur valorisation, chacun d'entre eux ont été évalués afin d'identifier les filières les plus pertinentes.

L'acoustique : un enjeu entre performance et conservation

Afin d'offrir un maximum de confort phonique aux élèves et professeurs du conservatoire, un soin tout particulier va être apporté concernant le traitement acoustique des locaux en fonction des usages.

Limiter l'impact écologique

Une expertise écologique a permis de recenser les espèces d'oiseaux présents dans le colombier. Afin de limiter l'impact sur la migration et la nidification des oiseaux, le démarrage des travaux du colombier est programmé entre octobre et novembre 2025.

La Fondation du patrimoine

Avec le soutien de la Fondation du patrimoine, la Ville de Plaisir lance un appel aux dons pour la restauration du château et de son colombier. Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France. Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Participez à la restauration du château de Plaisir et de son colombier, **Devenez mécène**

Effectuer un don

Retrouvez toutes les informations ainsi que les modalités de don sur le site internet ville-plaisir.fr/chateau

Vos dons sont déductibles d'impôts

Vous êtes un particulier

Vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu jusqu'à 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, un don de 100 € représente une réduction d'impôt de 66 €. Votre don ne vous coûte donc que 34 €. En cas de dépassement, la déduction peut être reportée sur les 5 années suivantes. Vous pouvez déduire de votre impôt sur la fortune immobilière (IFI) jusqu'à 75 % du montant de votre don dans la limite de 50 000 €.

Vous êtes une entreprise

Vous bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don (40 % pour les dons supérieurs à 2 M €) dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaire annuel hors taxes, reportable sur cinq années. Pour les PME et TPE (ayant un chiffre d'affaire inférieur à 4 M €), la limite du don est établie forfaitairement à 20 000 €.

Les contreparties

Dès 10 €

Votre nom inscrit sur la liste des donateurs consultable sur le site internet de la Ville.

Dès 100 €

Contrepartie précédente + votre nom inscrit sur un parchemin qui sera scellé dans un mur du château.

Dès 1 000 €

Contreparties précédentes + Livre relié « *Plaisir : Des Carnutes aux Franciliens* » par Henri Vigot.

Dès 10 000 €

Contreparties précédentes + foulard en soie « *Les monuments de Plaisir* » illustré par Joséphine Kollmannsberger + invitation à une visite guidée privée « Grands mécènes & partenaires ».

Avec le soutien de

Direction Régionale des Affaires Culturelles
d'Île-de-France



Fondation du patrimoine



Région Île-de-France



Département des Yvelines



Communauté d'agglomération
de Saint-Quentin-en-Yvelines



2 rue de la République 78370 Plaisir
01 30 79 62 00
ville-plaisir.fr